Environnement

Plaidoyer pour une véritable gestion des forêts

La semaine forestière méditerranéenne vient de s'ouvrir à Barcelone, avec une idée phare : restituer aux sites forestiers leur vraie valeur, notamment économique et patrimoniale. Qu'en est-il du Liban ?

Un des panels de discussion.

De notre envoyée spéciale à Barcelone, Suzanne BAAKLINI

C'est dans le magnifique bâtiment de l'Hôpital de la Santa Creu i Sant Pau, joyau architectural du début du siècle dernier, rénové et classé patrimoine mondial par l'Unesco, que s'est ouverte hier la quatrième semaine forestière méditerranéenne. Cet événement majeur se déroule tous les deux ans : il s'était soldé, en 2013, en Algérie, par l'adoption de la déclaration de Tlemcen, qui a assuré un cadre pour l'action en faveur des forêts, à l'intention des pays des deux rives de la Méditerranée.

Cet événement regroupe tous les acteurs concernés de près ou de loin par la préservation et la valorisation de la forêt méditerranéenne qui, malgré sa superficie relativement réduite, reste un sanctuaire de biodiversité. Le Liban y est représenté par des responsables des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, comme d'ONG civiles.

L'idée phare apportée par la première intervention de la conférence s'éloigne quelque peu du catastrophisme commun, malgré un constat sévère sur la situation actuelle. Ignazio Martinez de Arano, représentant l'Efimed, a noté un paradoxe central : le fait qu'on ne reconnaît plus aux forêts leurs principales valeurs, mais qu'on investit lourdement pour les sauver en aval, quand les incendies les ravagent. Il a plaidé pour une véritable gestion des forêts, notamment dans un contexte de changement climatique qui devrait affecter gravement la région méditerranéenne. Il ne s'agira pas seulement de protéger les forêts, mais de reconnaître leur rôle dans la mitigation des effets de ce changement par l'absorption du carbone entre autres.

Si les pays du nord de la Méditerranée souffrent de paradoxes, que dira-t-on des multiples problèmes qui crucifient la forêt libanaise : déboisement pour projets divers, incendies, chaos urbanistique... ? Lors d'une intervention sur les actions du Liban depuis l'adoption de la déclaration de Tlemcen, Chadi Mouhanna, directeur du développement rural au ministère de l'Agriculture, a mentionné des projets financés par l'Agence allemande de coopération (GIZ) et par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), des projets régionaux implantés entre autres au Liban, où ils ont permis de rédiger une stratégie du ministère pour les années 2015-2019 et un tout nouveau programme national des forêts, tous deux inspirés des axes cités dans la déclaration.

Interrogé par *L'Orient-Le Jour* sur l'intérêt pour le Liban de faire partie de ce processus, et sur les raisons pour lesquelles il a cité en particulier ces deux projets régionaux pour illustrer les actions de son ministère, M. Mouhanna souligne que « ceux-ci ont permis de former une équipe jeune, qui a appris à sortir de son travail de routine, ce qui est très important pour la suite des projets ».

« Il faut savoir que même si les projets sont régionaux, il a fallu un effort national pour les attirer au Liban », poursuit-il. Il insiste beaucoup sur l'importance du nouveau programme national des forêts, un document-cadre qui était inexistant auparavant, actuellement financé par la GIZ, et qui inclut tous les acteurs concernés, notamment les autres ministères.

La coordination entre les ministères a toujours été perçue comme une faiblesse du système. « Cela est vrai, mais sans avoir comblé totalement cette lacune, nous avons fait des progrès », affirme-t-il. Georges Akl, directeur du département des ressources naturelles au ministère de l'Environnement, également présent au congrès, plaide lui aussi pour une coordination de plus en plus efficace, en vue de conférer un caractère plus durable à la protection nationale des forêts. Il note lui aussi une amélioration à ce niveau.

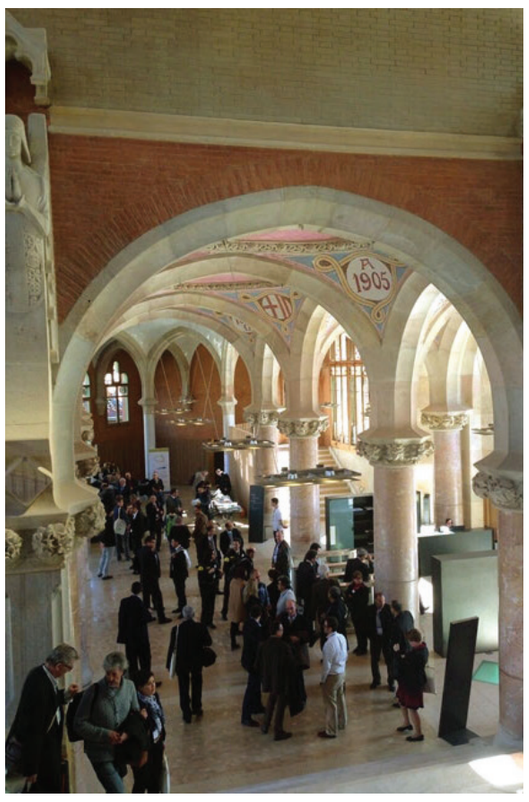

Les participants au congrès réunis dans un bâtiment hors du commun à Barcelone.

Interdiction ou gestion ?

La semaine forestière semble accorder de l'importance à la mise en valeur du potentiel, notamment économique, des forêts, pour parer à leur destruction. Pourquoi, au Liban, les forêts semblent-elles toujours en queue des priorités ? Comment faire pour en améliorer la gestion ? « Il n'y a pas de faute commise par quelqu'un en particulier, nous assumons tous notre part de responsabilité, répond Chadi Mouhanna. Je donne un exemple : dans les années 97-98, une loi interdisant l'abattage de tous les résineux a vu le jour. C'était pour protéger les cèdres entre autres. Elle a par le fait même interdit la coupe des pins brutia. Or les forêts de pins ont besoin d'être allégées de temps à autre, faute de quoi elles deviennent plus vulnérables aux incendies. L'interdiction, dans ce cas, a empêché la gestion. Qui, aujourd'hui, oserait demander une gestion différente des forêts de pins sans risquer de passer pour partisan de l'abattage ? » s'interroge Chadi Mouhanna.

Comment, justement, arrêter l'abattage dans les forêts existantes ? « D'un point de vue de la coupe, la situation n'est pas aussi alarmante qu'on le dit. En cas d'incendie, si la forêt est bien gérée, elle peut se régénérer. Le problème le plus grave réside dans les projets de construction et dans les verdicts laxistes prononcés par certains juges à l'encontre des contrevenants », explique-t-il.

« En bref, pour redonner à la forêt la valeur économique qu'elle a toujours eue, il faut pousser les gens à en tirer profit tout en préservant son équilibre. Voilà pourquoi nous avons commencé à promouvoir les produits forestiers non ligneux (pas le bois) comme le thym et autre », conclut-il.

Potentiel économique

Également rencontrée sur place, Sawsan Bou Fakhreddine, directrice générale de l'Association de développement et de conservation des forêts (AFDC), impliquée depuis longtemps dans la lutte contre les incendies de forêt, apporte un jugement plus sévère sur la situation. Elle stigmatise notamment un manque d'intérêt général, et officiel, à leur endroit. « Encourager l'entrepreneuriat pour donner une plus grande valeur aux forêts, cela pourrait marcher au Liban, dit-elle. Nous l'avons essayé à l'échelle de certaines municipalités comme Ramliyé (Aley) et d'autres. L'expérience a juste besoin d'être généralisée. Or rien ne peut être fait sans une base substantielle apportée par l'État et les ministères concernés, ce qui n'est souvent pas le cas. »

Selon Sawsan Bou Fakhreddine, les forêts au Liban, dotées d'une biodiversité remarquable, offrent un net intérêt économique par leur bois (à exploiter de manière durable évidemment), mais aussi par leurs produits non ligneux (pins pignons et autres). « Il faut cependant former les communautés qui les entourent, ainsi que les municipalités, à leur importance », dit-elle.

La semaine forestière méditerranéenne poursuit ses travaux jusqu'à vendredi. Au menu des discussions, des sujets divers tels que le financement, le climat, l'éducation, le genre, les produits forestiers...

Les archives racontent...

Dans « L'Orient » du 18 mars 1955

La nouvelle base navale de Beyrouth a été inaugurée hier

Beyrouth a depuis hier une nouvelle base navale. Celle-ci a été inaugurée le matin par le chef de l'État, entouré du président du Conseil, des ministres et du général commandant en chef de l'armée. À 9h30, pendant que la musique militaire exécutait « au drapeau », les couleurs libanaises ont été hissées au grand mât des nouveaux bâtiments. Le cortège officiel a fait ensuite le tour des installations et a inspecté les garde-côtes. Rappelons que ces unités, montées par des équipages libanais, commandées par des officiers libanais, sont venues de France par leurs propres moyens, malgré des conditions atmosphériques défavorables. D'autres bâtiments viendront, conformément aux programmes décidés en 1952, renforcer ce noyau de la marine nationale.

En haut, l'équipage d'une vedette attendant l'arrivée du chef de l'État, et ci-dessous, le président et les membres du commandement.

Bou Faour invite les garderies à régulariser leur situation pour renouveler leur licence

Les garderies ont désormais l'obligation de présenter des demandes officielles pour l'obtention et le renouvellement de leur licence, conformément à la législation en vigueur, aux normes et aux conditions requises par le ministère de la Santé. Telle est la décision annoncée hier par le ministre Waël Bou Faour.

Les demandes doivent impérativement être accompagnées des documents nécessaires. Parmi ces documents, le dossier de l'enfant, son carnet de santé, son dossier comportemental, développemental, alimentaire, mais aussi le système intérieur, les mécanismes d'application des principes de sécurité et de santé et le rapport annuel de la garderie. Toutes les garderies qui ont obtenu leur licence avant la publication de cette décision ont un délai de six mois pour régulariser leur situation et remettre au service de la mère et de l'enfant au sein du ministère les documents nécessaires.

Sur un autre plan, le ministre Bou Faour a transmis hier à l'ordre des médecins de Beyrouth la plainte présentée par le père de la petite Maria Hazzi contre l'Hôpital Sainte-Thérèse. Il a émis le souhait que la commission planche sur les causes du décès de la fillette.

M. Bou Faour a également transmis à l'ordre le dossier complet de la plainte contre l'Hôpital Notre-Dame à Zghorta, et la plainte présentée par Saïd Alamé contre l'hôpital de Bchamoun. Il a enfin transmis à l'ordre des dentistes la plainte de Mona Chamas contre la faculté de médecine dentaire de l'Université libanaise.

Par ailleurs, le ministère de la Santé a adressé des avertissements aux dépôts pharmaceutiques T. et à la pharmacienne L.O. à Dékouané. Les deux parties sont accusées d'avoir traité avec une entreprise illégale de distribution de produits dentaires, R. Dental Store-Hazmieh.

Nouveau code de la route : TerSarkissian propose de réduire de moitié le montant des amendes

Le député Serge TerSarkissian a proposé hier que le montant des amendes du nouveau code de la route soit divisé par deux. « Les amendes sont très chères et ne sont pas adaptées au salaire minimum. C'est illogique. Nous sommes pour la mise en application du nouveau code de la route mais pas de cette manière, nous avons donc présenté une proposition de loi qui diminue de moitié le montant des amendes », a souligné M. TerSarkissian dans une déclaration à la presse.

C'est le 15 avril que la loi 234 du code de la route commencera à être effectivement appliquée, rappelle-t-on. La nouvelle loi aurait dû devenir effective en novembre 2013, mais elle a été momentanément suspendue par le Conseil des ministres, puis par la suite reportée.

Par ailleurs, le parlementaire a proposé qu'une partie des recettes des amendes finance la nouvelle grille des salaires.

SPECIFIC PROCUREMENT NOTICE
Invitation for Prequalification
Republic of Lebanon
Council for Development and Reconstruction

Jeita Spring Protection Project (JSPP)
Bid Package I: Waste Water Treatment Plant Machada

(Loan Nos. BMZ 2008 66 004 - 2010 66 851- 2011 66 032)

The Government of Lebanon has received in the frame of German – Lebanese Financial Co-operation a loan from the German Government through the KfW, toward the cost of implementation of Jeita Spring Protection Project (JSPP).The Council for Development and Reconstruction (CDR), Project's implementing agency, intends to apply part of the proceeds to payments under the contract for the construction of the Waste Water Treatment Plant Machada, and aims to prequalify contractors and/or firms for works or goods to be procured under this contract.
Prequalification will be conducted through prequalification procedures set in the prequalification document, dated February 2014,and is open to all individual, Joint Ventures or Consortia bidders, from eligible source countries, as defined in the document.
The minimum requirements and criteria that the Employer will use to evaluate applicants, are:
- **Particular experience within the last ten years, as a prime contractor in the construction of a WWTP project, with a project value exceeding (8) Eight Million US$ or equivalent, and experience in the operation and maintenance of WWTP of at least two projects (Size of WWTP more than 30,000 population equivalent and for contract period more than two years).**
- **Average annual turnover in in construction works of Ten Million US$ or equivalent over the last five years.**
- **A Bank Certificate for access to liquid assets and /or evidence of access to/or availability of credit facilities of not less than (2.5) Two and a Half Million US$ or equivalent to meet the construction cash flow for a period of (4) Four months.**

As the result of the prequalification evaluation, five applicants, at the most, who attained at least 75% of the full prequalification points, will be shortlisted and invited to submit a technical and financial offer.
Interested eligible applicants may obtain further information from and inspect the prequalification document as of at the CDR(address below)during normal working hour periods (from 8:00 to 13:00), Beirut local time. Applicants requiring any clarification shall contact the Employer in writing (i.e. only by duly registered correspondences or facsimile) at the address below.
The prequalification document in English may be purchased by interested applicants upon payment of a nonrefundable fee of US$ 500(USD five hundred) in the form of the banker's certified check in the name of the Council for Development and Reconstruction.
The document could be picked up at CDR Tenders Department, or could be sent by mail, if so requested in writing by the interested applicant, upon CDR receipt of the abovementioned fee plus an extra lump sum of US$ 50 (USD fifty), as mail freight expenses, also in the form of the banker's certified check in the name of the Council for Development and Reconstruction. In the latter case, the interested applicant will have to notify the CDR in writing his receipt of the document no later than 14 days prior to the submission deadline, under the stipulation of being disqualified if not so.
Applications for prequalification should be submitted in sealed envelopes, delivered to the CDR Tenders Department at the address below not later than Tuesday, April 28th 2015 12:00 o'clock noon, Beirut local time on and be clearly marked "Application to Prequalify for Jeita Spring Protection Project (JSPP) Bid Package I: Waste Water Treatment Plant Machada".
Attention: The President of the CDR / Address: Council for Development and Reconstruction (CDR) / Tallet Al-Serail, Beirut (Beirut Central District), Lebanon / Legal Affair / Tenders Department / Tel. +961-1 980 096 / Fax +961-1 981 252 / 981 253 / 981 255 (Tenders Department) / Email ghinwah@cdr.gov.lb

SPECIFIC PROCUREMENT NOTICE
Invitation for Prequalification
Republic of Lebanon
Council for Development and Reconstruction

Jeita Spring Protection Project (JSPP)
Bid Package II: Sewer Networks

(Loan Nos. BMZ 2008 66 004 – 2010 66 851- 2011 66 032)

The Government of Lebanon has received in the frame of German – Lebanese Financial Co-operation a loan from the German Government through the KfW, toward the cost of implementation of Jeita Spring Protection Project (JSPP).The Council for Development and Reconstruction (CDR), Project's implementing agency, intends to apply part of the proceeds to payments under the contract for the construction of the Sewer Networks (Escarpment Collector from WWTP Machada to Kfardbiane – Secondary and tertiary Sewer networks in the towns of Zouk Mosbeh, Jeita, Balloune, Ajaltoun, Daraiya and Sehaile), and aims to prequalify contractors and/or firms for works or goods to be procured under this contract.
Prequalification will be conducted through prequalification procedures set in the prequalification document, dated February 2014,and is open to all bidders (Prequalification applications from combinations of firms as Joint Ventures or Consortia will not be accepted) from eligible source countries, as defined in the document.
The minimum requirements and criteria that the Employer will use to evaluate applicants, are:
- **Particular experience within the last ten years, as a prime contractor in the construction of a similar project, with a project value exceeding (15) Fifteen Million US$ or equivalent.**
- **Average annual turnover in in construction works of (15) Fifteen Million US$ or equivalent over the last five years.**
- **A Bank Certificate for access to liquid assets and /or evidence of access to/or availability of credit facilities of not less than (5) Five Million US$ or equivalent to meet the construction cash flow for a period of (4) Four months.**

As the result of the prequalification evaluation, five applicants, at the most, who attained at least 75% of the full prequalification points, will be shortlisted and invited to submit a technical and financial offer.
Interested eligible applicants may obtain further information from and inspect the prequalification document as of at the CDR(address below)during normal working hour periods (from 8:00 to 13:00), Beirut local time. Applicants requiring any clarification shall contact the Employer in writing (i.e. only by duly registered correspondences or facsimile) at the address below.
The prequalification document in English may be purchased by interested applicants upon payment of a nonrefundable fee of US$ 500(USD five hundred) in the form of the banker's certified check in the name of the Council for Development and Reconstruction.
The document could be picked up at CDR Tenders Department, or could be sent by mail, if so requested in writing by the interested applicant, upon CDR receipt of the abovementioned fee plus an extra lump sum of US$ 50 (USD fifty), as mail freight expenses, also in the form of the banker's certified check in the name of the Council for Development and Reconstruction. In the latter case, the interested applicant will have to notify the CDR in writing his receipt of the document no later than 14 days prior to the submission deadline, under the stipulation of being disqualified if not so.
Applications for prequalification should be submitted in sealed envelopes, delivered to the CDR Tenders Department at the address below not later than Wednesday, April 29th 2015 12:00 o'clock noon, Beirut local time on and be clearly marked "Application to Prequalify for Jeita Spring Protection Project (JSPP) Bid Package II: Sewer Networks ".
Attention: The President of the CDR / Address: Council for Development and Reconstruction (CDR) / Tallet Al-Serail, Beirut (Beirut Central District), Lebanon/Legal Affair / Tenders Department / Tel. +961-1 980096 / Fax +961-1 981252 / 981253 / 981255 (Tenders Department) / Email ghinwah@cdr.gov.lb